

DU 07 MARS 2022

Convocation du Conseil Municipal, adressée individuellement à chaque membre, pour la réunion ordinaire, qui aura lieu à la Mairie, le **14 mars 2022**.

Le Maire,

DU 14 MARS 2022



L'An Deux Mille Vingt Deux, le 14 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Isabelle DAVID, Maire.

Etaient présents : Mme DAVID, Mme NAUD LUGAND, Mr HERISSON, Mr LAUNAY, Mr MERCIER, Mr PEAN, Mr SALTEL.

Absentes excusées : Mme PASQUIER Sylvie donne son pouvoir à Mme DAVID Isabelle
Mme ALJIJI Djézidé

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme NAUD LUGAND Claudie est nommée secrétaire de séance.

œ DEMANDE D'AJOUT D'ORDRES DU JOUR

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter les ordres du jour suivant :

- ✓ L'admission en non-valeur pour l'assainissement,
- ✓ Modification du RIFSEEP (Régime indemnitaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise l'ajout des ordres du jour ci-dessus.

œ L'ADMISSION EN NON-VALEUR POUR L'ASSAINISSEMENT

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrecouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par la comptable. Elles constituent une charge budgétaire définitive et doivent être constatées. Cette créance représente la somme de 147.05€ pour l'année 2017 et 2018 sur le budget assainissement. La trésorerie nous demande de prévoir au budget assainissement cette somme au compte 6542.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide la créance représentant la somme de 147.05€ au compte 6542 du budget assainissement.

œ MODIFICATION DU RIFSEEP

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel suite au changement de situation des adjoints administratifs et techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, accepte de modifier le régime indemnitaire ci-dessus.

☞ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'une nouvelle demande de subvention reçu le 28 février 2022 de l'école Paul Bert de Saint Calais pour deux élèves pour une classe découverte.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer le montant de 200€ pour l'école élémentaire Paul Bert de Saint Calais.

ORGANISME	VOTE 2021	VOTE 2022
Générations Mouvement (retraités)	100 €	100 €
Comité des fêtes Rahay	250 €	250 €
ADMR St Calais	50 €	50 €
A.B.O.I	150 €	200 €
Comité de Jumelage	En attente	80 €
Les Bout'choux 72	En attente	Pas de Carnaval
ASAC 72	50 €	50 €
Anille Braye Football	100 €	100 €
Collège de Courtanvaux (1élève)		Non
La Croix Rouge (La Ferté Bernard)		Non
Associations Donneurs de Sang		50 €
CFA Coiffure (Le Mans)		50 €
Au nom de tous les chats	105 €	150 €
Ecole élémentaire Paul Bert de St Calais (2 élèves)		200 €
TOTAL	805 €	1280 €

☞ VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2022 avant le 15 avril 2022.

Voici ci-dessous les taux de l'année 2021 :

Taxe foncière des propriétés bâties	33,19 %
Taxe foncière des propriétés non bâties.....	24,03 %

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux des taxes locales pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de maintenir les taux des taxes locales actuels pour 2022.

☞ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021

➤ **BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est tenu en trésorerie et retrace toutes les opérations de la comptabilité de la commune.

Après avoir constaté que les balances d'entrée et les résultats de 2020 ont bien été repris, le document remis par la trésorerie est strictement identique au compte administratif de la commune pour 2021.

Sous la présidence de Mme Isabelle DAVID, Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par le receveur municipal.

➤ BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme Le Maire donne le détail article par article de la section de fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un excédent pour 2021 de 22 246.27 € auquel on ajoute le résultat de fin 2020 qui est de 76 894.38 €, le résultat global excédentaire est donc de 99 140.65 €

Mme le Maire cite ensuite le détail par programme de la section d'investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un excédent pour 2021 de 74 925.93 € auquel on ajoute le résultat déficitaire de fin 2020 qui est de - 36 507.76 €, le résultat global excédentaire est donc de 38 418.17 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de fin d'exercice : 137 558.82 €

Mme le Maire se retire et cède la parole à Mr Claude HERISSON afin que celui-ci fasse procéder au vote :
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

➤ BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

↳ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,

↳ Constatant que le compte administratif présente :

- Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de
 - Au titre des exercices antérieurs + 76 894,38 €
 - Au titre de l'exercice arrêté + 22 246,27 €
 - **Soit un résultat à affecter de + 99 140,95 €**
 - Et un résultat excédentaire en section d'investissement de
 - Au titre des exercices antérieurs - 36 507,76 €
 - Au titre de l'exercice arrêté + 74 925.93 €
 - **Soit un résultat à affecter de + 38 418,17 €**
 - Reste à réaliser de (recettes) + 12 000 €
-
- - affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne R002) 99140 65 €
 - - affectation au résultat d'investissement reporté (ligne R001) 38 418,17 €
 - - affectation en autres réserves couvrant le besoin de financement (c/R1068) 0 €

↳ **DECIDE**, à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter le résultat du budget Principal 2022, de la manière suivante :

- affectation au résultat d'investissement reporté (ligne R001) Recettes 38 418.17 €
- affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne R002) Recettes 99 140.65 €
- affectation en autres réserves couvrant le besoin de financement (c/R1068) 0 €

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est tenu en trésorerie et retrace toutes les opérations de la comptabilité du service assainissement.

Après avoir constaté que les balances d'entrée et les résultats de 2020 ont bien été repris, le document remis par la trésorerie est strictement identique au compte administratif du service assainissement pour 2021.

Sous la présidence de Mme Isabelle DAVID, Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par le receveur municipal.

➤ BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme Le Maire donne le détail article par article de la section de fonctionnement,

La vue d'ensemble fait apparaître un excédent de 4 360,49 € auquel on ajoute le résultat de fin 2020 qui est de 7 544,76 €, le résultat global excédentaire est donc de 11 905,25 €

Mme le Maire cite ensuite le détail par programme de la section d'investissement,

La vue d'ensemble fait apparaître un déficit de 188,49 € auquel on ajoute le résultat déficitaire de fin 2020 qui est de 3 597,56 €, le résultat global déficitaire est donc de 3 786,05 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 8 119,20 €

Mme le Maire se retire et cède la parole à Mr Claude HERISSON afin que celui-ci fasse procéder au vote :
Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

➤ BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

↳ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,

↳ Constatant que le compte administratif présente

- Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de

- Au titre des exercices antérieurs	+ 7544,76 €
- Au titre de l'exercice arrêté	+ 4 360,49 €
- Soit un résultat à affecter de	+ 11 905,25 €

- Et un résultat déficitaire en section d'investissement de

- Au titre des exercices antérieurs	- 3 597,56 €
- Au titre de l'exercice arrêté	- 188,49 €
- Soit un besoin de financement de	- 3 786,05 €

- Reste à réaliser de **0 €**

- affectation au résultat d'investissement reporté (ligne 001)	- 3 786,05 €
- affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	+ 8 119,20 €
- affectation en autres réserves couvrant le besoin de financement (c/1068)	+ 3 786,05 €

↳ **DECIDE**, à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter le résultat du budget service assainissement 2022, de la manière suivante :

- affectation au résultat d'investissement reporté (ligne R001) Dépenses	3 786.05 €
- affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne R002) Recettes	8 119.20 €
- affectation en autres réserves couvrant le besoin de financement (c/R1068)	3 786.05 €

✎ VOTE DES BUDGETS 2022

➤ BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Mme Le Maire présente le projet du Budget Principal s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- **252 906,65 €** pour la section de fonctionnement
- **101 400,00 €** pour la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le budget est voté, à l'unanimité des présents et représentés, chapitre par chapitre par le Conseil Municipal.

➤ **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Mme Le Maire présente le projet du Budget annexe « Service Assainissement » s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- **31 233,20 €** pour la section de fonctionnement
- **25 920,05 €** pour la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le budget est voté, à l'unanimité des présents et représentés, chapitre par chapitre par le Conseil Municipal.

☞ **QUESTIONS DIVERSES**

- Participation aux frais scolaire pour un enfant école Sainte Marie
- Messe du samedi 19 mars 2022 à 18h
- Tableau des permanences des élections
- Repas des anciens du 08 mai 2022 (restaurant)

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 23 mai 2022 à 19 heures.